

CAHIER D'ACTEUR

DANS LE CADRE DU DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES

Madame AGUIRRE BILON Carmen

Elue municipale du Tréport depuis mars 2008, j'ai la conviction de devoir défendre le caractère authentique de la station portuaire et balnéaire de ma commune.

Cet objectif nécessite à mes yeux la préservation des activités traditionnelles qui l'animent, c'est à dire la pêche et le tourisme, activités qui assurent et créent de nombreux emplois qui ont toujours permis à la population tréportaise de vivre.

Je suis intervenue dans le débat public du 11 mai, sur le thème de la pêche.

J'interpellais les représentants de la Compagnie du Vent, sur le préjudice social que causerait le projet à but spéculatif des Deux Côtes.

COORDONNÉES

Mme Aguirre Bilon Carmen,
135 rue Suzanne Le Tréport
Statut : Elue municipale de la ville du Tréport

Vocation : Défense des activités traditionnelles de la ville et défense des emplois

Mail : carmouetgerard@wanadoo.fr

Emplois, ne pas lâcher la proie pour l'ombre

L'emploi sur le littoral « normand - picard »

Le chômage y est supérieur à 10% donc à la moyenne nationale, les activités industrielles diminuent sans cesse, par des fermetures d'entreprises ou par réductions d'effectifs, liées aux délocalisations ou à la crise.

C'est aussi le cas de l'industrie verrière qui reste encore la principale source d'emplois de la région.

Les centrales nucléaires de Paluel et Penly alimentent des emplois directs, induits et de sous-traitance dans l'agglomération dieppoise. Actuellement en débat, la perspective de l'EPR à Penly dans la future décennie devrait stimuler l'activité économique locale, d'autant plus si elle s'accompagne d'actions de formation. Sur le littoral, la pêche est une activité ancestrale qui a permis de surmonter les difficultés à travers l'histoire, elle est présente à Dieppe et au Tréport qui accueille aussi les pêcheurs de la baie de Somme. Le métier se transmet au sein des familles, de père en fils.



Les marins ne réclament rien, pas même de l'argent ; seulement la préservation de leur espace de travail.

L'implantation du parc des Deux Côtes se situerait dans 80% de la zone de travail habituelle où les navires y pratiquent à 90% les arts traînants, les espèces y sont très diversifiées, elles sont soumises aux quotas et à de strictes réglementations, néanmoins elles alimentent à 90% les ventes locales, les criées régionales et parfois l'exportation.

Implantation de 141 éoliennes en mer : préjudices sur les emplois

Dans l'activité pêche

Ce sont 50 à 70 navires qui pêchent au chalut dans la zone du projet « large ».

- l'invasion du domaine public maritime sur plus de 70 km² amputerait la zone de pêche et ce n'est qu'un début, car plusieurs projets se dévoilent sur la côte d'Albâtre.
- l'érection de centaines de pieux rendrait les navigations très dangereuses et interdirait les pêches au chalut et à la drague dans et autour de la zone convoitée.
- la destruction de ressources halieutiques considérables pendant la construction et le raccordement par enfouissement des câbles.

Cette situation entraînerait une réduction importante du nombre de navires et des équipages qui comptent environ 250 marins, et en conséquence le déclin de la filière, déjà confrontée à de nombreuses difficultés telles les quotas et le prix du gas-oil.

Dans la filière pêche

Le débarquement et les ventes directes du poisson aux espèces très variées sur les quais sont assurés par plusieurs dizaines de personnes. Ils sont générateurs de « petits métiers ! ».

La vente dans les poissonneries du poisson, des coquilles Saint-Jacques, des crevettes, des moules et des crustacés rythme les saisons et alimente les lieux de dégustation. Le savoir-faire de la sauriserie locale donne de la valeur ajoutée aux produits bruts. Là encore ce sont des dizaines d'emplois qui sont menacées !

Dans le commerce

La constante fréquentation dans plusieurs dizaines de restaurants permet d'écouler, à longueur d'année, les produits frais de la mer et une cuisine de poissons renommée.

Les foires sont renommées : foire aux harengs en novembre, foire aux maquereaux en août, foire aux coquilles Saint-Jacques en février, foire aux moules en mai.

La filière a nécessité la formation des métiers de bouche : un lycée professionnel local assure parfaitement cette mission.

Beaucoup de ces emplois sont saisonniers mais ils se comptent par centaines.

Dans le tourisme

L'animation apportée par l'activité portuaire et son commerce est la principale attraction touristique de notre station ; sans elle, inévitablement, le déclin d'autres activités économiques suivrait.

Plaisance, visites des ports de pêche de commerce et de plaisance, promenades en mer attirent la curiosité, pêches à la ligne et pêches à pied complètent la panoplie du vacancier.

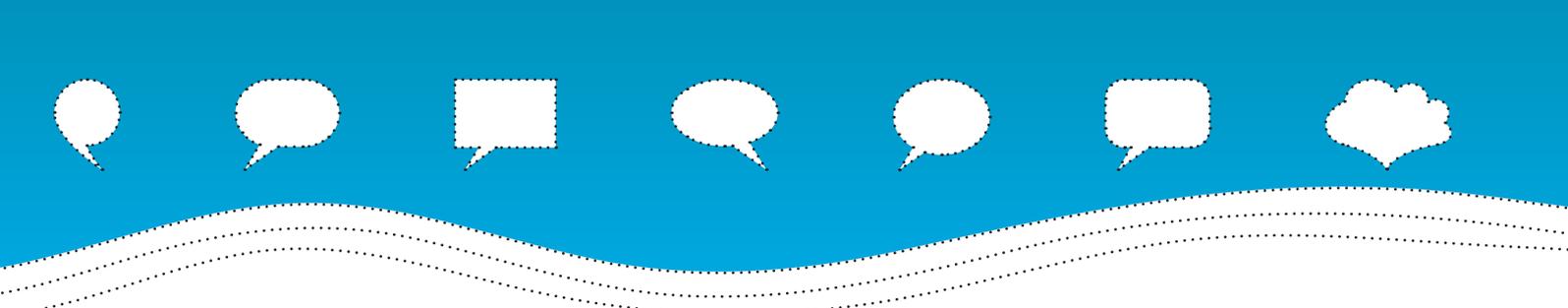
Dans l'immobilier

L'impact visuel des éoliennes est évident, 141 éoliennes clignotantes porteraient atteinte aux pay-

sages, nuit et jour, il ne peut pas être un argument de ventes et de séjours. Déjà, des transactions de vente d'appartements dans le pittoresque quartier balnéaire de Mers-les-Bains avec vue sur mer et coucher de soleil, ont échoué, dès la connaissance du parc éolien projeté.

Etc.





Evincer les pêcheurs : pour quels emplois en contrepartie ?

Emplois et embauches liées au parc éolien (141 aérogénérateurs de 5 MW)

A court terme

Conception dans les bureaux d'étude à Montpellier

Par expérience, la fabrication des éoliennes fournirait 60 % des emplois, elle est hélas absente du territoire français pour longtemps car le monopole est étranger. Il en est de même pour l'électromécanique et les turbines, rares sur les territoires haut normand et picard, de même les chantiers navals pour la construction des navires qui permettraient le transfert des éléments et la construction du parc.

A moyen terme

Pendant le montage, la construction et le raccordement, entre 1 100 et 2 000 emplois

Estimation très approximative et optimiste puisque pour des projets identiques à Noirmoutier et « Somme grand large », la société WPD n'en prévoit que 500.

Quels sont ces emplois ? Ce sont :

- des emplois très spécialisés, difficiles à satisfaire en France avant que des structures de formation et de reconversion se mettent en place, peu compatibles avec les métiers existants
- de la main d'œuvre dans la manutention de transfert et la construction des éoliennes, très dangereux en mer et en présence de mines sur le site, où le risque zéro n'existera pas !

Ce sont des emplois temporaires voire de sous-traitance sur deux à trois années où le travail est exclu pendant l'hiver, pour la plupart précaires, peu adaptés à la population locale en recherche de travail !

Dieppe ou le Havre ?

Pour le transfert et la réception des éléments de grandes dimensions ; les infrastructures existantes ne permettent pas cette activité sur le port de Dieppe, sauf à engager d'énormes travaux très coûteux sur le port extérieur. Personne ne s'y est engagé, pas même le Président du Conseil régional de Haute Normandie et Président du port de Dieppe, absent du débat public auquel il était pourtant invité ! D'où l'ambition des responsables du port du Havre qui revendiquent l'utilisation de leurs équipements déjà existants et en conséquence les emplois !

A long terme

50 à 150 emplois de maintenance et d'exploitation avec du personnel très spécialisé et formé sur le matériel de technologie à dominante danoise ou allemande, en astreinte 24 h/24 pour des impératifs de sécurité et de rendement.

Pour ces raisons de rentabilité, il est donc improbable qu'à partir du Tréport, ce personnel intervienne au rythme des marées et qu'il soit disséminé dans plusieurs ports.

Beaucoup d'incertitudes qui ne permettent pas de localiser les emplois induits.

En ce qui concerne les retombées économiques dans le Département de la Somme, au vu de son éloignement, rien n'autorise à l'optimisme affiché par ses représentants.

Taxes

Les taxes généreusement octroyées et payées finalement par les consommateurs, aubaines éparpillées dans les communes riveraines, sans aucun autre projet concret de création d'activités et d'emplois, que le parc des Deux Côtes.

- Taxe spécifique proportionnelle à la puissance installée en mer de 8 500 000 Euros, à affecter : pour moitié, aux communes concernées par l'impact visuel, l'autre moitié à répartir entre la pêche et la plaisance, à l'initiative du département de la Seine Maritime (département de raccordement)
- Taxes habituelles d'équipement, parcs et raccordement électrique et impôts sur les sociétés.

Emplois du tourisme

Le nouveau tourisme éolien, avec promenades en bateau dans le « parc » et visites d'un musée local sur l'énergie éolienne : une utopie ! C'est un tourisme artificiel et aléatoire qui, en France, ne remplacera jamais le tourisme authentique !

Le bilan des emplois révèle un déficit : en qualité et en quantité



Sauf à être crédule, inévitablement, la ville du Tréport a beaucoup d'emplois à perdre et très peu à gagner ; la ville de Dieppe et les autres communes riveraines risquent d'être très déçues dans quelques années lorsqu'elles en feront le bilan !

Sauf à avoir l'esprit de sacrifice, pourquoi céder la place de la pêche à une énergie renouvelable très coûteuse, le plus souvent inutile et co-émettrice de gaz à effet de serre par le fonctionnement « en tampon » des centrales thermiques qui doivent la suppléer.

Au nom de quels intérêts, sinon privés, le parc éolien des Deux Côtes empêcherait-il les pêcheurs de travailler, pour combien de temps et dans quel état la mer nous sera-elle restituée ?

A ce jour, la production électrique française est déjà amplement satisfaite :

- avec un excédent de production de 40 TéraWattheures en France (40 milliards de kilowattheures),
- avec une puissance installée de près de 10 000 MW et bientôt le futur l'EPR de Penly, la côte d'Albâtre est suréquipée (1 mégawatt = 1 000 kilowatts).

La production annuelle d'énergie du parc des Deux Côtes envisagée est de 2 Twh, soit 4 % de la production nationale de 500 Twh, elle serait marginale et pourrait même être évitée, avec une politique volontariste d'économies d'énergies.

Jamais, la mer n'a eu vocation à accueillir les activités industrielles terrestres aux dépens de la navigation et de la pêche, activités essentielles à la société.

Exemples du Danemark :

Lors du débat public, les exemples danois d'implantation de parcs éoliens en mer, présentés d'une part par M. Tony Divers, pêcheur côte ouest, et d'autre part par M. Soren Clemmensen, directeur commercial sur le port d'Esbjerg, ont démontré dans chaque cas, que le site portuaire devenait un site industriel actif, aux dépens en grande partie de la pêche et de ses emplois.

C'est donc bien un choix qui nous est proposé et qu'il faudrait faire entre pêche et industrie.

Contrairement au Tréport, la ville de Fécamp et ses professionnels de la mer sont disposés à accueillir un parc éolien au large de leur littoral. Alors, pourquoi ne pas respecter la volonté des populations et de leurs représentants !

NON ! au marché de dupes sur l'emploi
NON ! au projet éolien au projet des Deux Côtes